Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260416-202625-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 16 avril 2026

Délibération n° 2026-25

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	18	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 03/04/2026
DATE D'AFFICHAGE : 17/04/2026

Le seize avril deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Amélie LE CALVEZ qui avait donné pouvoir à Marie MOREAU.

Mme Marion L'ERROL a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du Maire ou d'un adjoint délégué Président de la commission et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (communes de plus de 2 000 habitants).

La durée du mandat des membres de la commission étant la même que celle du mandat du conseil municipal.

Il convient donc, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission, et de proposer à la Direction Départementale des Finances Publiques une liste de membres titulaires de membres suppléants en nombre double.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer les listes suivantes :

NOM	PRENOM	NOM	PRENOM
TITULAIRES		**SUPPLEANTS**	
LE SAINT	Daniel	SOUBIGOU	Stéphanie
LE ROUX	Catherine	CRENN	Nicole
PERON	André	KERSCAVEN	Jocelyne
PODEUR	Françoise	SANQUER	Philippe
GOURVES	Michel	BRETON	Michel
BODENAN	Jean-Jacques	BRETON	Jean-Pierre
DIVERRES	Pascal	LEON	Clarisse
LE SAOUT	Patrick	POULIQUEN	Thomas
LE BORGNE	Cédric	BEGOC	Pascale
MOREAU	Marie	PLASSART	Liliane
LE BOURGEOIS	Pierre	DUPONCHEL	Marine
LE CALVEZ	Amélie	MARZIN	Coralie
DENNEQUIN	Hubert	L'ERROL	Marion
POULIQUEN	Madeleine	SOUBIGOU	Franck
FIRRE	Sébastien	DEMEURE	Sabrina
PERON	Joëlle	LE SAINT	Karine

Envoyé en préfecture le 18/04/2026
Reçu en préfecture le 18/04/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20260416-202625-DE

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN
Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.